

Le mercredi 30 mars 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Revalorisation des minima sociaux : « Pauvre tu es ? Pauvre tu resteras ! »

80 centimes par mois, c'est l'augmentation maximale accordée par le gouvernement en 2016 aux bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH), qui s'appliquera à compter du 1er avril.

Un niveau de revalorisation de 0,1% inacceptable pour l'APF au regard des conditions de vie précaires d'un million de personnes en situation de handicap et plus largement de plus de six millions de personnes qui relèvent des minima sociaux.

Cette revalorisation ridicule concerne également un million de bénéficiaires de pensions d'invalidité.

« Pauvre tu es ? Pauvre tu resteras ! » : C'est le message adressé par le gouvernement à un million de personnes qui vivent avec 800 euros par mois voire moins, quand le seuil de pauvreté est, lui, de 1000 euros.

Certes, pour les personnes en situation de handicap, cette « revalorisation » intervient plus tôt dans l'année - en avril au lieu de septembre - mais ce pourcentage de revalorisation de 0,1% des minima sociaux calé sur une inflation quasi nulle est ridicule. Gel déguisé, il ignore la baisse de pouvoir d'achat et les charges excessives supportées par les personnes en situation de handicap.

Le gouvernement a confié en octobre dernier une mission sur les minima sociaux (dont le RSA et l'AAH) au député Christophe Sirugue. Le rapport doit être rendu au Premier ministre début avril. L'occasion, face à la situation dramatique de millions de personnes vivant avec ces minima sociaux de revoir ce régime et de mettre en place les solutions pour sortir réellement les personnes de la pauvreté ?

Les personnes qui vivent des situations de pauvreté méritent mieux que l'aumône. La mise en place d'un revenu d'existence personnel décent demandé par l'APF depuis des années devrait être une piste à suivre par nos gouvernants.

Contacts presse :

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37

Sylvaine Séré de Rivières : 01 40 78 69 60 – 06 07 40 16 65